

Le conseil municipal de Stutzheim-Offenheim s'est réuni le 24 octobre 2011

CHAUFFAGE EGLISE DE STUTZHEIM

Le conseil municipal, à l'unanimité,

* autorise Monsieur le Maire à signer le devis de la Société Jung pour un montant de 45 446,80 € TTC concernant le remplacement de la chaudière fioul par une chaudière au gaz naturel et la mise en conformité électrique de la chaufferie de l'église de Stutzheim.

* sollicite les subventions départementale et régionale au titre des économies d'énergie.

CONTRATS DE FOURNITURE DE GAZ NATUREL ATELIER COMMUNAL ET MAIRIE

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte et autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de fourniture de gaz naturel à l'atelier communal et à la mairie, auprès de la Société Enerest 1 rue des Bonnes Gens à Strasbourg.

LA REFORME DES TAXES D'URBANISME

Le conseil municipal décide d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 5 %.

La commune maintient la taxe des riverains (Alsace Moselle).

CONTRAT DE MAINTENANCE DES LOGICIELS « ODYSEE »

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte et autorise Monsieur le Maire à signer un nouveau contrat de maintenance des logiciels qui prendra effet au 1^{er} janvier 2012, au prix de 402,00 € HT par année, auprès de la Société ODYSEE informatique.

VERIFICATION PERIODIQUE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer un contrat de vérification périodique des équipements sportifs (8 buts de football et 2 buts de handball-basket) auprès de la Société Apave, d'un montant de 500 € HT annuel.

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS

Le Maire demande au conseil municipal, de se prononcer sur la demande de retrait du Syndicat mixte pour le SCOTERS présentée par la communauté de communes de Gamsheim-Kilstett pour qu'elle puisse intégrer le périmètre du SCoT de la Bande Rhénane Nord.

Le conseil municipal, à l'unanimité, s'est prononcé favorablement à ce départ.